

FORMULAIRE D'ADHÉSION MEMBRE « ARTISAN & BRASSEUR »

Pour les brasseurs et artisans brasseurs qui détiennent un permis de la RACJ
PÉRIODE D'ADHÉSION EFFECTIVE : 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 AOÛT 2019



IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE :	
NUMÉRO MEMBRE AMBQ (NUMÉRO PERMIS RACJ*) :	NUMÉRO N.E.Q. :
ADRESSE :	LOCAL :
VILLE :	CODE POSTAL :
TÉLÉPHONE PRINCIPAL :	TÉL. SANS FRAIS :
COURRIEL GÉNÉRAL :	SITE WEB :
ANNÉE D'OUVERTURE DE VOTRE MICROBRASSERIE :	

*Pour les détenteurs de plusieurs permis, veuillez inscrire les renseignements pour chacun de vos permis à la section « IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS » à la fin du formulaire.

IDENTIFICATION DES PERSONNES CONTACTS

CONTACT	NOM	COURRIEL	TÉLÉPHONE
PRÉSIDENT(E) :			
DÉLÉGUÉ(E) :			
REPLAÇANT(E) :			
BRASSEUR :			
ADMINISTRATION :			
AUTRES :			

CATÉGORIE DE VOTRE MICROBRASSERIE

Cochez la description qui s'applique le mieux à votre microbrasserie :

- Petite micro vendant sur place (10 000 hectolitres et moins)
 Petite micro vendant hors établissement (10 000 hectolitres et moins)
 Grande micro vendant sur place (10 000 hectolitres et plus)
 Grande micro vendant hors établissement (10 000 hectolitres et plus)

DÉCLARATION DES HECTOLITRES

Selon le nombre d'hectolitres produits et déclarés par votre microbrasserie au cours de l'année civile précédente.
La période référence est du 1^{ER} Janvier au 31 Décembre 2017. Faire votre déclaration en hectolitre (1 hectolitre = 100 litres).

	CAD	CSP	À la brasserie*	TOTAL
Ventes au Québec :				
	Canada	Amérique	Europe	TOTAL
Ventes hors Québec :				
	Vente Annuelle des Hectolitres :			
	Capacité totale de production (hectolitres) :			

*Tout ce qui est vendu directement au consommateur, sans passer par les détaillants ou les titulaires de permis.
Pour les détenteurs de plusieurs permis, veuillez déclarer le nombre d'hectolitres total pour l'ensemble de vos permis.

CHOIX DE VOTRE OPTION DE PAIEMENT DE COTISATION

Pour cette année, l'AMBQ vous permet de payer votre cotisation en 1 ou 2 versements. Consultez les options détaillées dans le tableau à la dernière page du formulaire et cochez ci-dessous votre option de paiement.

- OPTION 1** (Paiement complet en un versement)
 OPTION 2 (Paiement en 2 versements)

FORMULAIRE D'ADHÉSION MEMBRE « ARTISAN & BRASSEUR »

Section à remplir pour ceux qui détiennent plusieurs permis (AB ou BR).
Veuillez indiquer les informations pour chacun de vos permis.

IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS		
NOM DE L'ENTREPRISE (OU DE L'ÉTABLISSEMENT) :		
NUMÉRO DE PERMIS RACJ :	TÉLÉPHONE :	
ADRESSE :	LOCAL :	
VILLE :	CODE POSTAL :	
PERSONNE RESPONSABLE :	COURRIEL :	
IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS		
NOM DE L'ENTREPRISE (OU DE L'ÉTABLISSEMENT) :		
NUMÉRO DE PERMIS RACJ :	TÉLÉPHONE :	
ADRESSE :	LOCAL :	
VILLE :	CODE POSTAL :	
PERSONNE RESPONSABLE :	COURRIEL :	
IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS		
NOM DE L'ENTREPRISE (OU DE L'ÉTABLISSEMENT) :		
NUMÉRO DE PERMIS RACJ :	TÉLÉPHONE :	
ADRESSE :	LOCAL :	
VILLE :	CODE POSTAL :	
PERSONNE RESPONSABLE :	COURRIEL :	
IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS		
NOM DE L'ENTREPRISE (OU DE L'ÉTABLISSEMENT) :		
NUMÉRO DE PERMIS RACJ :	TÉLÉPHONE :	
ADRESSE :	LOCAL :	
VILLE :	CODE POSTAL :	
PERSONNE RESPONSABLE :	COURRIEL :	

Formulaire complété par : _____

Date : _____

FORMULAIRE D'ADHÉSION MEMBRE « ARTISAN & BRASSEUR »



PROCÉDURE

Une fois votre formulaire complété, transmettez-le par courriel à administration@ambq.ca. Veuillez prévoir un délai de 48hres (jours ouvrables) pour le traitement de votre demande. Une confirmation de réception vous sera envoyée après le traitement de votre demande d'adhésion.

Les frais de cotisation annuelle fixe 2018-19 sont de **\$708,33***+ taxes.

Les frais de cotisation annuelle variable sont de **\$0,15 / hectolitre***+ taxes.

Tout est mis en œuvre afin d'assurer la confidentialité des données que vous nous fournissez.

*Exceptionnellement pour cette année, la période effective d'adhésion est du 1^{ER} AVRIL 2018 au 31 AOÛT 2019.

Ceci en lien avec la décision des membres de l'AMBQ, de changer les dates de l'année financière de l'organisation. Pour pouvoir faire la transition, la période couverte pour l'adhésion 2018-19 est donc de 17 mois au lieu de 12. Par la suite, la période d'adhésion deviendra du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante. Pour cette raison et exceptionnellement pour cette année, les frais de cotisation fixe représentent donc une période de 17 mois. La cotisation variable sera également majorée au taux de 1,417.

COTISATION	12 MOIS	17 MOIS	TOTAL POUR 17 MOIS
FIXE	\$500 + tx	Ratio appliqué : 1,417	\$708,33 + tx
VARIABLE	\$0,15 / Hectolitre		Voir le montant majoré sur votre facture (selon vos hectolitres)

Pour le paiement de votre cotisation, veuillez attendre les instructions de la part de notre service comptable. Après réception de votre facture, vous avez 30 jours pour effectuer le paiement ou selon l'option de paiement choisi.

OPTIONS DE PAIEMENT POUR VOTRE COTISATION

L'AMBQ a décidé pour cette année de vous permettre de payer votre cotisation en 1 ou 2 versements. Voici les options de paiement :

OPTIONS DE PAIEMENT	MEMBRE ARTISAN & BRASSEUR	
	30 jrs	15 Janvier 2019
OPTION 1 (Paiement complet en un versement)	Cotisation Fixe : \$708,33 + tx + Cotisation Variable	Ø
OPTION 2 (Paiement en 2 versements)	Cotisation Fixe : \$500 + tx Cotisation Variable : 50% du montant	Cotisation Fixe : \$208,33 +tx Cotisation Variable : 50% du montant

Tous les détails pour faire votre paiement correctement vous seront transmis en même temps que votre facture.

Sachez que votre cotisation membre doit être payée pour profiter des avantages membres comme votre page web sur le site, l'accès aux documents et formations, les tarifs membres au congrès, ect.

POUR LES NOUVEAUX MEMBRES :

Les nouvelles demandes d'adhésion sont d'abord soumises aux membres du CA pour valider la conformité de la microbrasserie aux règlements de l'AMBQ. Le traitement de votre adhésion est complété après cette approbation.